



PREFET DE LA REUNION

Préfecture  
Direction des relations externes  
et du cadre de vie  
Bureau du cadre de vie

Saint Denis, le 13 JUIL 2017

Dossier n° 2017-12

SODEGIS

7 rue Jean Couturier

CS 40030

97831 LE TAMPON CEDEX

N° 001479 /SG/DRECV

RAR 2C 109 389 4117 7

Monsieur,

Vous m'avez transmis le 02 février 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération « indigo » située sur la commune de Saint-Leu.

Par courrier du 13 mars 2017, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Leu.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant les éléments demandés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie :

- DEAL/SEB
- Bureau d'études
- Mairie de Saint-Leu
- sous-préfecture de Saint-Paul

Affaire suivie par :

DEAL SEB : M. Pascal CREPET  
Tel : 02 62 40 26 29  
courriel : pascal.crepet@developpement-durable.gouv.fr  
Préfecture : Mme Talia CURUKSU  
Tél. : 02 62 40 76.33  
Courriel : talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr

le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

Maurice BARATE